

PÉDAGOGIE DE L'ALTERNANCE

Contrat d'Apprentissage **CAP - NIVEAU III**



Les élèves titulaires d'un Baccalauréat (toutes sections confondues), d'un CAP (tous types de formations), d'un autre diplôme de niveau IV délivré uniquement par le Ministère de l'Éducation Nationale ou de l'Agriculture.



400 h de formation



Min. 12 participant-e-s



12 mois Début septembre à fin août



> Dossier de candidature

> Avoir 18 ans dans l'année du passage de l'examen



Formation gratuite et rémunérée



Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

> 2 jours en UFA

> 3 jours en entreprise

OBJECTIFS

- > Définir un cadre commun à l'accueil du jeune enfant,
- > Promouvoir le développement d'un accueil de qualité, ouvert, réflexif et pluridisciplinaire,
- > Permettre une formation adaptée aux enjeux sociétaux.

PROGRAMME

UNITÉS PROFESSIONNELLES

UP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

UP2 : Exercer son activité en accueil collectif

UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

PSE: Prévention, Santé, Environnement. Les titulaires d'un Bac professionnel sont exemptés de ce module.

- > Pour la formation en 1 an, les apprenti-e-s n'auront que les matières professionnelles à suivre et à passer à l'examen. Ils sont exemptés des matières générales.
- > Au cours de la formation, un stage de 2 semaines est prévu dans une structure différente de celle du contrat.

Le stage est un complément de formation ; le salaire de l'apprenti -e est maintenu par son employeur.

POURSUITE D'ÉTUDES

PASSERELLES VERS D'AUTRES DIPLÔMES

- Auxiliaire de puériculture (les titulaires du CAP AEPE sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité)
- ATSEM (le CAP AEPE donne accès au passage du concours externe de la Fonction Publique)
- Éducateur-trice de jeunes enfants (Diplôme d'État accessible après un CAP AEPE)
- Assistant maternel/ Assistante maternelle (demande d'agrément auprès du Conseil Général)

CONTACT

Sébastien FRÉBOT

Directeur-Adjoint UFA - Centre de Formation

Version 12 -Janvier 2024

05 46 41 33 51

s.frebot@fenelon-notredame.com

DÉROULEMENT DE L'ALTERNANCE

Unité de Formation par Apprentissage (UFA) Fénelon Notre-Dame 36 rue Massiou · 17000 La Rochelle · 05 46 41 14 92

www.campus.fenelon-notredame.com











PÉDAGOGIE DE L'ALTERNANCE

Contrat d'Apprentissage

CAP - NIVEAU III



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- ✓ Auxiliaire ou agent de crèche
- Agent d'animation
- Aide auxiliaire de puériculture
- Animateur-trice Petite Enfance
- Aide-éducateur / Aide-éducatrice

MOYENS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS



DÉLAIS D'ACCÈS

√ L'inscription sera validée à la signature d'un

contrat d'apprentissage avec une entreprise.

- ✓ Des tablettes numériques personnelles pour tous les stagiaires, apprentis, formateurs
- Un espace collaboratif numérique (École Directe) de partage et de travail permettant la formation en distanciel
- Un CDI, des salles techniques et informatiques

MODALITÉS D'ACCÈS

PRISE DE RENSEIGNEMENTS:



- > Via le formulaire du site Internet : www.campus.fenelon-notredame.com
- > Contactez Angélique Gorge au 05 46 41 14 92 a.gorge@fenelon-notredame.com

ACCESSIBILITÉ



L'établissement est équipé selon les normes ADAP.

En cas de **situation de handicap**, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

L'UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA) FÉNELON, C'EST...

✓ Sur l'ensemble de nos formations 100% de sessions maintenues



Version 12 - Janvier 2024

CONTACT

Sébastien FRÉBOT

Directeur-Adjoint UFA - Centre de Formation

05 46 41 33 51

s.frebot@fenelon-notredame.com

Unité de Formation par Apprentissage (UFA) Fénelon Notre-Dame 36 rue Massiou · 17000 La Rochelle · 05 46 41 14 92 www.campus.fenelon-notredame.com





